



## Conditions Générales de Vente

2015 – V1.0 Janvier 2015

# DAILYMOTION

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. DEFINITIONS

« Annonceur » : toute personne qui acquiert ou souhaite acquérir des Espaces Publicitaires sur le Site. Les Annonceurs dont plus de 50% des actions et/ou parts sociales conférant immédiatement droit de vote aux assemblées ordinaires et/ou organes de gestion sont détenus ou contrôlés directement par une société holding commune seront réputés appartenir au même groupe.

« Espaces Publicitaires » : ensemble des emplacements pour Insertions Publicitaires au sein du Site. Les Espaces Publicitaires pourront être commercialisés auprès de l'Annonceur directement ou par l'intermédiaire d'un Mandataire, à l'exclusion de toute autre personne.

« Insertion Publicitaire » : tout élément à caractère publicitaire ou promotionnel de l'Annonceur, ses produits ou services, constitué notamment de textes, logos ou images. Les opérations spéciales – à savoir les opérations donnant lieu à un aménagement spécifique des Espaces Publicitaires en vue de la promotion des produits ou services de l'Annonceur (par exemple, habillage de rubriques aux couleurs de l'Annonceur, etc.) constituent également des Insertions Publicitaires.

« Mandataire » : personne à laquelle l'Annonceur aura donné mandat écrit d'acheter des Espaces Publicitaires en son nom et pour son compte.

« Ordre d'Insertion Publicitaires ou Ordre » : document éponyme fourni par Dailymotion, dûment complété par l'Annonceur ou son Mandataire et matérialisant l'ordre de publicité. En signant l'Ordre d'Insertion Publicitaire l'Annonceur ou son Mandataire accepte les présentes conditions générales de vente.

« Site » : (i) site internet accessible à l'adresse [www.dailymotion.com](http://www.dailymotion.com) ou tout autre site internet défini dans l'Ordre d'Insertion (ii) le lecteur vidéo de Dailymotion exportable sur tout site Internet (iii) toute application mobile ou IPTV appartenant à Dailymotion (iv) tout autre support défini dans l'Ordre d'Insertion.

### 2. APPLICATION DES CONDITIONS

Tout Ordre d'Insertion Publicitaire de la part d'un Annonceur ou de son Mandataire emporte nécessairement à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation sans réserve par l'Annonceur des Conditions Générales en vigueur au jour de l'ordre. Par là même, l'Annonceur renonce expressément à l'ensemble de ses conditions d'achat ou tout autre document commercial, sauf acceptation préalable et expresse par Dailymotion de ceux-ci.

### 3. ORDRE DE PUBLICITE

#### 3.1. Validation des Ordres

Les présentes conditions générales de vente régissent l'activité de vente d'Espaces Publicitaires situés sur l'ensemble du Site de la Société Dailymotion SA, société au capital de 30 835 96 euros - Siège social : 140 Boulevard Malesherbes 75017 Paris – RCS Paris B 483 487 112 (« Dailymotion »). Les demandes d'Insertions Publicitaires feront l'objet d'un ordre écrit formalisé par Dailymotion comportant le cachet de l'Annonceur ou de son Mandataire. L'Ordre d'Insertion Publicitaire doit être retourné à Dailymotion au plus tard 72 heures avant la première mise en ligne de la campagne publicitaire telle que mentionnée sur l'Ordre d'Insertion Publicitaire. L'Ordre d'Insertion Publicitaire ne peut faire l'objet d'aucune modification sans l'accord de Dailymotion. En cas d'intervention d'un Mandataire conformément à la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, la prise en compte de l'Ordre d'Insertion Publicitaire sera subordonnée à la notification préalable par télécopie, courrier électronique au format PDF ou LRAR de la copie du contrat de mandat le liant à l'Annonceur conformément à la réglementation en vigueur. L'Annonceur devra notifier à Dailymotion toute modification ou cessation de ce mandat sans délai.

L'ordre d'Insertion Publicitaire souscrit par l'Annonceur lui-même ou par son Mandataire, lui est strictement personnel et ne saurait être transmis, même partiellement, à un tiers sans l'accord express préalable de Dailymotion.

Sauf stipulations contraires mentionnés dans l'Ordre d'Insertion, Dailymotion ne concède, par les présentes, aucune exclusivité à l'Annonceur ou à son Mandataire et ne saurait garantir à l'Annonceur que des annonceurs concurrents ne seront pas présents sur des Espaces Publicitaires voisins ou contigus pendant la période de campagne.

L'ordre d'Insertion Publicitaire par un Annonceur donne le droit à Dailymotion de reproduire, présenter et réaliser la page des annonces qui en sont l'objet et de citer l'Annonceur et ses marques en vue de leur communication pour une information professionnelle à ses clients actuels ou potentiels de celle-ci, selon les procédés et usages dans le secteur.

L'Ordre d'Insertion Publicitaire devra indiquer clairement : l'Annonceur pour le compte duquel la campagne est exécutée et facturée, le Mandataire si l'achat d'Espace Publicitaire est effectué par celui-ci, la nature et le nom du produit ou du service à promouvoir, le(s) url(s) du ou des site(s) promu(s), les Espaces Publicitaires concernés, avec leur date et la durée de mise en ligne, le format (taille, poids...) des créations publicitaires, le cas échéant le nombre d'impressions publicitaires garanties, le montant à payer pour la campagne selon les tarifs en vigueur.

#### 3.2 Emplacement

Sauf disposition expresse, le choix de l'emplacement des publicités sur les Espaces publicitaires des Supports est à la seule discrétion de Dailymotion.

#### 3.3 Condition d'exécution des Ordres

Les impressions publicitaires sont garanties dans l'Ordre pour un volume global, les répartitions par ligne étant prévisionnelles. Si le volume d'impressions publicitaires garanti n'a pas été atteint, Dailymotion créditera l'Annonceur ou son Mandataire dans la limite de disponibilité de son inventaire d'un avoir d'impressions publicitaires utilisable au plus tard dans les deux mois qui suivent la fin de la campagne. L'avoir ne peut être remboursé ou être reporté au delà des deux mois suivant la fin de la campagne.

### 4. EXECUTION

#### 4.1. Eléments techniques

La remise des éléments techniques nécessaires à l'insertion Publicitaire doit être effectuée conformément aux modalités au sein de l'Ordre d'Insertion Publicitaire, notamment en ce qui concerne les caractéristiques des éléments à remettre et le délai de remise. Le non respect par l'Annonceur ou son Mandataire desdites modalités exonère Dailymotion de toute obligation d'exécution de l'ordre concerné, sans que l'Annonceur ou son Mandataire ne puisse solliciter une quelconque réparation à ce titre. En outre, le montant total prévu dans l'Ordre d'Insertion Publicitaire restera dû par l'Annonceur. Dans l'hypothèse où Dailymotion exécuterait néanmoins l'Ordre, elle ne saurait être tenue responsable du retard dans l'exécution de celui-ci. Dailymotion n'assume aucune responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions dans les Insertions Publicitaires dès lors que Dailymotion n'intervient pas dans l'élaboration de celles-ci, qui sont établies à partir de fichiers adressés par l'Annonceur ou son Mandataire. Afin d'optimiser la qualité de diffusion, Dailymotion pourra demander de nouveaux éléments techniques en cours de campagne, ce que l'Annonceur ou son Mandataire ne saurait refuser sauf à en supporter les conséquences.

#### 4.2. Modification / Report d'un Ordre

A l'initiative de l'Annonceur et/ou de son Mandataire : Les demandes de modification ou de report ne seront admises que sous réserve d'être formulées par écrit au plus tard 24 heures avant la date de la première mise en ligne de la campagne publicitaire.

Toute demande de modification ou de report hors délai donnera lieu à majoration de 10% du montant brut de chaque message concerné, l'intégralité du prix du message restant due.

Tout acompte demandé pour la réservation d'un Espace Publicitaire reste acquis à Dailymotion quelle que soit la date à laquelle intervient la demande de modification ou de report..

En raison de la modification de l'Espace Publicitaire convenu dans l'ordre d'Insertion Publicitaire : Dans l'hypothèse où Dailymotion serait conduite à modifier l'Espace Publicitaire convenu dans l'Ordre d'Insertion Publicitaire, Dailymotion en informera dans les meilleurs délais l'Annonceur ou son Mandataire et fera ses meilleurs efforts pour mettre à disposition de l'Annonceur ou son Mandataire un autre Espace Publicitaire, de valeur équivalente. Si le nouvel Espace Publicitaire ainsi proposé ne convenait pas à l'Annonceur, ce dernier ou son Mandataire pourra demander l'annulation de l'Ordre concerné sans que celle-ci n'ouvre cependant droit à une quelconque indemnité de la part de Dailymotion.

# DAILYMOTION

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En raison d'un événement de force majeure : Dailymotion n'assume aucune responsabilité du fait de l'annulation ou du report d'un Ordre d'Insertion Publicitaire en cas de survenance d'un événement de force majeure. Sont considérés comme événements de force majeure ceux généralement reconnus par les tribunaux français (notamment guerre, émeute, incendie, grèves, accidents) ainsi que la suspension provisoire ou définitive du Site résultant d'une décision administrative ou judiciaire et les dysfonctionnements du réseau Internet. Dailymotion veillera cependant à informer l'Annonceur ou son Mandataire dans les meilleurs délais de la survenance de l'événement considéré aux fins de mesurer avec lui les solutions envisageables. En cas de persistance de l'événement sur une durée de plus de 1 mois, l'Annonceur pourra résilier l'ordre affecté par l'événement de force majeure sans que celle-ci n'ouvre cependant droit à une quelconque indemnité de la part de Dailymotion.

### 4.3. Compte rendu

Dailymotion informera l'Annonceur ou son Mandataire, par mail ou fax, dès la première mise en ligne de l'Insertion Publicitaire.

Au cours de la campagne, Dailymotion s'efforcera de mettre en ligne, à disposition de l'Annonceur ou son Mandataire et accessible au moyen d'un mot de passe confidentiel, les statistiques journalières relatives à l'Insertion Publicitaire. En tout état de cause, il sera rendu compte des conditions d'insertion dans le mois qui suit la cessation de diffusion de l'Insertion Publicitaire, excepté en cas de campagne composée d'insertions Publicitaires successives où le compte-rendu sera envoyé en fin de campagne.

L'Annonceur et son Mandataire reconnaissent et acceptent que les outils de comptages (pages vues, clics) de Dailymotion font seuls foi et que Dailymotion est réputée avoir atteint ses obligations en terme de pages vues ou clics, si 95% du nombre de pages vues ou clics indiqués dans l'Ordre d'Insertion Publicitaire est atteint.

### 4.4. Contestation

Les réclamations devront, quelque soit leur objet, impérativement être notifiées à Dailymotion dans les 15 jours à compter de la date de mise en ligne de l'Insertion Publicitaire concernée.

### 5. RESPONSABILITE DE L'ANNONCEUR

Toute Insertion Publicitaire sera diffusée sous la seule responsabilité de l'Annonceur. L'Annonceur déclare notamment à ce titre disposer de tous les droits de propriété intellectuelle sur celle-ci ou autorisations de tiers titulaires de droits sur celle-ci. L'Annonceur déclare, en outre, que l'Insertion Publicitaire est en tous points conforme à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux usages et bonnes pratiques en matière de publicité. Ces déclarations s'entendent pour tout territoire où le Site est accessible.

En particulier, l'Annonceur est seul responsable (i) du contenu (texte, visuel) du message publicitaire présent sur les Insertions Publicitaires transmises à Dailymotion pour mise en ligne sur le Site ainsi que (ii) du message et du/des site(s) accessible(s) depuis les Insertions Publicitaires. La publicité doit avoir un caractère commercial ou servir des thèmes d'intérêt général. En outre, l'Annonceur s'interdit de diffuser toute publicité mensongère, dénigrante, parasitaire ou une publicité comparative ne respectant pas la réglementation en vigueur. Dailymotion se réserve le droit de refuser à tout moment toute publicité qui, de quelque manière que ce soit, notamment par l'illustration ou par le texte, la présentation ou le format, présenterait un caractère polémique, confessional ou contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public, ou qui serait non conforme à la réglementation en vigueur. De plus, Dailymotion se réserve le droit de refuser toute campagne de publicité qui serait contraire à ses propres intérêts commerciaux. Ces refus concernent notamment les campagnes qui constitueraient une promotion directe ou indirecte de services concurrents de Dailymotion. Ces refus ne constitueront en aucun cas une résiliation de l'Ordre d'Insertion Publicitaire et ne sauraient donner droit à une quelconque indemnité ou profit de l'Annonceur.

Dans ces hypothèses, l'Annonceur devra modifier la publicité mise en cause afin de la mettre en conformité avec les dispositions des présentes conditions générales.

Dans l'hypothèse où un site internet est rendu accessible par reroutage depuis l'Insertion Publicitaire, l'Annonceur s'engage à ce que le contenu dudit site internet soit en relation directe avec le contenu de celle-ci. L'Annonceur s'inscrit eu égard audit site internet aux mêmes déclarations que celles relatives à l'Insertion Publicitaire elle-même. L'Annonceur est de surcroît seul responsable des offres effectués auprès des tiers, de l'exécution de tout contrat en résultant et des obligations qui lui incombent à ce titre, quelle que soit leur nature.

L'Annonceur garantit Dailymotion contre tout recours, réclamation ou action de tiers au titre de l'Insertion Publicitaire, de tout contenu rendu accessible au moyen de celle-ci ou de tout acte ou fait en résultant, et ce sans préjudice des autres droits de Dailymotion. En conséquence, l'Annonceur prendra à sa charge toute condamnation pécuniaire (notamment dommages et intérêts) à laquelle Dailymotion serait condamnée à raison notamment d'un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou de parasitisme résultant des éléments précités et ce, dès que la condamnation sera exécutoire, ainsi que les indemnisations et frais de toute nature supportés par Dailymotion pour assurer sa défense, y compris les frais d'avocat.

Dailymotion se réserve la faculté de refuser toute Insertion Publicitaire ou en suspendre sans décali la diffusion, dès lors que celle-ci ne répondrait pas aux dispositions du présent article ou serait susceptible de porter atteinte à l'image de Dailymotion et de résilier de plein droit l'Ordre d'Insertion Publicitaire sans indemnité d'aucune sorte huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée de remédier au manquement, restée sans effet.

Toute utilisation des signes distinctifs de Dailymotion, quel qu'en soit l'objet ou la portée (y compris la mise en place d'un lien vers le Site à partir du site internet de l'Annonceur) est subordonnée à l'accord préalable et écrit de Dailymotion. Il est entendu que Dailymotion demeure libre de modifier à tout moment la dénomination du Site, sans que ceci constitue une modification des accords entre les parties.

### 6. CONDITIONS TARIFAIRES

#### 6.1. Prix

Les Espaces Publicitaires seront facturés aux tarifs publiés sur le site à l'adresse [www.dailymotion.com](http://www.dailymotion.com) en vigueur à la date figurant sur l'ordre d'Insertion Publicitaire. Les tarifs ne comprennent pas les frais techniques tels que les éventuels frais de création et de réalisation des Insertions Publicitaires.

En cas de tarification effectuée sur devis, l'offre correspondante a une durée de validité de 15 jours à compter l'émission de celle-ci. La tarification des offres dites "promotionnelles" et signalées comme telles, sont valables pour la durée qu'elles précisent.

Les tarifs peut être modifiés à tout moment et sans préavis, étant précisé que ces modifications seront sans incidence sur les ordres en cours d'exécution et les offres en cours de validité.

Les prix s'entendent hors toutes taxes.

Les échanges de marchandises ne seront pas pris en compte pour le calcul de l'assiette ouvrant droit aux réductions de prix dont pourra bénéficier l'Annonceur en fonction du barème applicable.

#### 6.2. Facturation

Les Ordres et prestations sont facturés mensuellement. Pour les campagnes au CPM (Coût pour Mille) et au CPC (Coût par Click), la facture sera établie le dernier jour du mois au prorata du volume diffusé. Pour les campagnes au forfait, la facture sera établie le dernier jour du mois au prorata temporis. En cas d'intervention d'un Mandataire, Dailymotion se conformera aux termes du mandat qui lui aura été confié par l'Annonceur. En tout état de cause, l'original de la facture sera envoyé à l'Annonceur et une copie de celle-ci sera envoyée au Mandataire.

# DAILYMOTION

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 4.3. Règlement

Les factures sont payables en euros par chèque, par virement ou par traite (celle-ci doit parvenir à Dailymotion signée, acceptée et domiciliée) à 30 jours suivant la date d'émission de la facture. Dailymotion se réserve néanmoins le droit de demander un paiement à la passation de l'ordre pour tout Annonceur ne présentant pas de garantie suffisante. Le règlement des sommes dues n'est considéré comme effectué, qu'à l'encaissement effectif desdites sommes par Dailymotion.

Tout retard de paiement emportera application équivalente au taux pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 (dix) points, à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. En outre, et notamment, en cas de retard dans l'exécution de son obligation de paiement, l'Annonceur sera, si Dailymotion l'estime utile, déchu du terme pour tous les paiements à intervenir qui deviendront immédiatement exigibles, nonobstant l'application des montants précités.

Dailymotion se réserve la faculté de conditionner toute acceptation de nouvelles demandes d'Insertions Publicitaires de l'Annonceur ou de son Mandataire au fait que l'Annonceur soit à jour de ses paiements. Dans l'hypothèse où Dailymotion accepterait néanmoins la demande, elle pourra la subordonner à des conditions de règlement spécifiques et notamment à un paiement comptant.

En aucun cas les paiements dus à Dailymotion ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de celle-ci. Ces facultés offertes à Dailymotion s'entendent sans préjudice des autres droits de celle-ci.

### 7. RESILIATION

Sans préjudice des autres stipulations des présentes, en cas de manquement par l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations, non réparé dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'ordre d'insertion Publicitaire affecté par le manquement pourra être résilié de plein droit par l'autre partie sans formalité supplémentaire et ce, sans préjudice de ses autres droits.

En outre Dailymotion se réserve le droit de suspendre sans délai, ni indemnité, la mise en ligne de toute campagne publicitaire au titre des présentes notamment en cas de non respect des articles 3-1, 7, 8-3, 10 des présentes.

### 8. ACCES AUX SITES PROMUS, DONNEES PERSONNELLES, COOKIES

L'Annonceur qui serait amené à collecter des données personnelles sur les utilisateurs du Site dans le cadre d'Ordres d'Insertion Publicitaire conclus dans le cadre des présentes, s'engage à se conformer aux dispositions sur la protection des données personnelles et notamment de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

Par ailleurs, l'Annonceur s'engage à ne pas commercialiser auprès de concurrents de Dailymotion des adresses d'internautes identifiés spécifiquement en tant qu'utilisateurs de Dailymotion.

L'Annonceur s'engage en outre à fournir aux visiteurs de son site une information claire et précise sur l'éventuelle utilisation qu'il pourrait faire des cookies ou tous autres programmes assimilés.

### 9. NULLITE RENONCIATION

Dans l'hypothèse où une des stipulations des présentes conditions serait nulle, elle sera réputée non écrite, sans entraîner la nullité des conditions générales de ventes dans leur entier. Aucune renonciation, inaction, abstention ou omission, aucun retard de l'une ou l'autre des parties pour se prévaloir de l'un quelconque de ses droits conformément aux termes des présentes, ne saurait impliquer une renonciation pour l'avenir à se prévaloir de ses droits.

### 10. DIFFEREND

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Toutes les contestations quant à leur validité, exécution ou interprétation seront soumises à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

[publicite.dailymotion.com](http://publicite.dailymotion.com)

Dailymotion  
Advertising